

Exigences minimales d'évaluation en français du secteur primaire

Chers membres du SERL,

À la suite de la dernière rencontre du comité général de consultation (CGC) tenue le 8 novembre dernier, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) tient à faire des précisions à tous ses membres du secteur primaire concernant les *formations sur les exigences minimales à évaluer en français*.

La Commission scolaire de Laval (CSDL) a informé le SERL que le document de travail intitulé « Les exigences minimales de réussite en français – primaire »¹, présenté aux enseignantes et aux enseignants lors de formations dans les écoles n'est pas un outil obligatoire. Ce document est une référence facultative pour le personnel enseignant qui désire obtenir plus d'information sur la manière d'évaluer les élèves en lecture et en écriture du premier au troisième cycle du primaire.

Pour faciliter la compréhension des équipes enseignantes, la CSDL a créé un outil vulgarisé à partir des documents du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Pour ce faire, elle a synthétisé, modifié, ajouté ou précisé certains termes facilitant l'application des critères.

La CSDL également produit, à l'annexe II, un tableau intitulé : *Grille d'évaluation – Épreuve obligatoire d'écriture- fin du 2^e cycle du primaire* pour clarifier les différents termes qui apparaissent dans le document du MÉES.

Nous vous rappelons que le document produit par la CSDL se veut un outil pratique mais que la version officielle du MÉES demeure toujours le document de référence prioritaire. C'est l'enseignante ou l'enseignant qui demeure la personne la plus apte à évaluer ses élèves dans le respect des critères mentionnés dans l'Instruction annuelle.

Rappelez-vous que ce sont les résultats du bulletin qui déterminent la réussite de l'élève. De plus, sachez que les exigences minimales ne sont plus prescrites par le ministère.

Finalement, il a été convenu avec les représentants de la CSDL que vous pourrez consulter les conseillères et conseillers pédagogiques de la CSDL en cas de besoin ou pour obtenir plus d'information sur ces documents explicatifs.

Merci de votre précieuse collaboration.



Pierre Morin
Responsable du CGC

PM/js

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

¹(document de travail), CSDL, mai 2017, version 2